

VOUS ÊTES **PROPRIÉTAIRE** D'UNE
MAISON CONSTRUITE AVANT 1990,
QUE VOUS OCCUPEZ OU QUE
VOUS LOUEZ ?

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ?

VOUS
ACCORDE
JUSQU'À
2 000€ D'AIDE

POUR MENER À
BIEN VOTRE
PROJET DE
RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



PAYS DE
LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU **PAYS DE LUMBRES**

*Une action du Plan Climat Air Energie
Territorial du Pays de Lumbres approuvé
le 9 mars 2020*

> **COMBIEN ?**

20% du montant des travaux
hors taxes, dans une limite de
2 000€ par dossier

> **COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?**

Avant de démarrer les travaux, je
prends rendez-vous avec l'Espace
Info Energie pour échanger sur mon
projet de travaux et je valide avec lui le
déroulement des étapes suivantes

CONTACT :



PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEILLER INFO-ENERGIE DU PAYS DE LUMBRES :

03 74 18 22 15 / 06 75 38 89 88
espace-info-energie@ccplumbres.fr

Dossier complet : www.cc-paysdelumbres.fr

**UNE PERMANENCE
PROCHE DE CHEZ
VOUS !**



MAISONS DES SERVICES PUBLICS DU PAYS DE LUMBRES

1 chemin du Pressart
62380 Lumbres
03 21 12 94 94